

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	53 (1924)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Avis divers

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ANNUAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

La Direction de l'Instruction publique rappelle au personnel enseignant la décision prise l'année dernière par la conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique et aux termes de laquelle l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* (édition de 1923) est offert par souscription aux professeurs, instituteurs, institutrices, au prix réduit de 3 fr. au lieu de 6 fr. en librairie. La différence est supportée à raison de 2 fr. par l'administration de l'*Annuaire* et de 1 fr. par chaque Département respectif.

Pour jouir de cet avantage, les intéressés sont priés d'adresser leurs souscriptions à la *Direction de l'Instruction publique, à Fribourg.*

## AVIS DIVERS

**Changement d'adresses.** — Tout abonné qui change de domicile doit en informer immédiatement l'Administration du *Bulletin* en vue d'éviter les erreurs d'envoi. Beaucoup d'abonnés oublient ou négligent cette précaution et font des réclamations non justifiées à l'Administration.

Aucun changement d'adresse ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné du montant de 20 cts. (en timbre) et de *l'ancienne adresse complète et écrite très lisiblement*.

**Payement de l'abonnement.** — Le payement de l'abonnement peut se faire, sans frais, à notre Compte de chèques N° IIa 153.

**Abonnements nouveaux.** — Nous avons adressé le *Bulletin* à un certain nombre de personnes capables de s'y intéresser. Celles qui ne désireraient pas s'y abonner, nous éviteraient une dépense inutile en nous renvoyant le premier ou le deuxième numéro. Il suffit pour cela de le rendre au facteur en écrivant sur la bande d'adresse : *Refusé par..... (nom)*.

**Correspondances.** — L'Administration répond à toute lettre contenant une enveloppe *timbrée* pour la réponse, à toute carte postale avec feuille de réponse. Elle ne répondra pas à une simple lettre sans réponse payée. Il sera d'ailleurs répondu dans le *Bulletin* aux questions d'intérêt général.

**A nos amis.** — Prière de nous envoyer ou nous faire envoyer les adresses de personnes qu'ils penseraient s'intéresser au *Bulletin*, et peut-être s'y abonner. Nous leur enverrons un numéro ou deux à l'essai.

L'Administration.